



ACCUEIL DE LOISIRS PROTOCOLE D'ACCUEIL À DESTINATION DES FAMILLES

En vue de la réouverture, à partir du 12 mai prochain, de l'accueil de loisirs, ce document non exhaustif a pour vocation de vous expliquer et préciser les protocoles d'hygiène et de sécurité renforcés qui seront suivis.

Ces mesures visent, tout en préservant la bienveillance des accueils, à veiller au respect des gestes barrières en réduisant au maximum les contacts (accueil distancié) avec les enfants mais aussi entre les membres de l'équipe, et en mettant en place des règles d'hygiène strictes et cohérentes.

Accueil périscolaire de Pionsat

Dès le 12 mai 2020, ce service public rouvrira aux horaires habituels.

ALSH multisite de Pionsat/Biollet

Dès le 13 mai 2020, ce service rouvrira aux heures habituelles sur le site de Pionsat. Le site de Biollet demeurera fermé mais si des enfants sont inscrits un transport sera assuré pour les emmener sur le site de Pionsat.

En raison de la limitation des effectifs pouvant être accueillis dans ces 2 structures (8 à 12 enfants par groupe), une priorisation des inscriptions sera effectuée selon les critères suivants :

- enfants déjà accueillis dans le cadre du confinement (enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire), enfants des personnels employés dans les crèches, accueils de loisirs, cantines, écoles, enfants des enseignants
- enfants signalés comme ayant des difficultés de suivi scolaire ;

Organisation de la journée

Inscriptions obligatoires

Afin de garantir un accueil sanitaire optimal des enfants, l'inscription à l'avance des enfants sera obligatoire pour les 2 structures :

Pour le périscolaire matin et/ou soir : au plus tard la veille du jour d'accueil

Pour le mercredi : le vendredi précédant l'ouverture

L'accueil

Les parents doivent garer leur voiture sur le parking de l'école, suivre le balisage indicatif et accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'accueil de loisirs tout respectant la distanciation sociale.

L'accueil se fait devant l'entrée de l'accueil de loisirs de Pionsat. Une file d'attente est matérialisée à l'extérieur de l'accueil de loisirs, dans le respect des règles de distanciation sociale.

Les transmissions se feront à un mètre de distance et seront réduites au strict nécessaire et événements marquants. En cas d'impératif, il conviendra de joindre la direction par téléphone pour une transmission plus complète.

Les repas

Le mercredi, les repas seront fournis par les familles. Le parent déposera le repas sur un plateau prévu à cet effet afin d'éviter la manipulation du sac isotherme par le professionnel et l'introduction de celui-ci dans la structure. Pour les enfants venant par le ramassage de Biollet, le même protocole sera effectué par le professionnel accompagnant les enfants.

Organisation au sein de l'accueil de loisirs

Activités et sorties

Les sorties à l'extérieur de l'accueil de loisirs seront suspendues jusqu'à nouvel ordre. L'accueil de loisirs bénéficiant d'une cour, son utilisation sera optimisée en respectant le protocole de surveillance existant.

Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées seront proscrits.

Il sera proposé des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique.

Hygiène et sécurité au sein de l'accueil de loisirs

Procédures d'hygiène renforcées

Augmentation de la fréquence de désinfection pour les surfaces et zones très manipulées (poignées, interrupteurs, robinets, cuvette des toilettes...)

Les jeux difficilement lavables seront retirés de l'espace de vie.

Un roulement du matériel à disposition directe des enfants sera organisé afin d'assurer une désinfection quotidienne qui ne perturbera pas l'organisation des professionnels et les jeux des enfants.

Des affichages seront exposés au sein de la structure rappelant : gestes barrières, symptômes évocateurs...

Les professionnels auront reçu en interne une formation avant l'ouverture aux familles pour les consignes à respecter vis-à-vis des enfants accueillis (application des consignes nationales/ désinfection).

Des fiches seront affichées pour leur rappeler les différents process mis en place.

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée (systématiquement le matin avant l'arrivée des enfants) et durera au moins 10 minutes à chaque fois.

Les gestes barrières au quotidien

Il sera demandé aux professionnels d'appliquer strictement les gestes barrières au quotidien et selon les consignes délivrées par le Ministère de l'Education Nationale.

Pour les enfants le lavage des mains sera pratiqué : à l'arrivée, avant chaque repas, avant et après le passage aux toilettes, après s'être mouché, avant et après un jeu commun.

Des marquages au sol seront réalisés pour respecter les règles de distanciation.

Un équipement adapté

Les enfants ne porteront pas de masques.

Ils devront venir chaque jour avec une nouvelle tenue ou du moins des vêtements sortant du lavage et non déjà portés.

Les agents de la Communauté de Communes seront tous dotés de masques qu'ils conserveront tout le temps de la présence des enfants.

Une observation stricte des symptômes

Une prise systématique de température sera effectuée à l'arrivée de l'enfant. Il est demandé aux parents de :

- Prévenir immédiatement la Responsable de la structure si l'enfant ou un membre de la famille présentent des symptômes liés au COVID 19
 - Ne pas confier l'enfant pendant 14 jours suivant l'apparition de ces signes chez lui ou un membre de sa famille
 - S'engager à être joignable durant l'accueil de l'enfant et à venir le chercher de manière anticipée s'il présente des signes liés au COVID19 pendant son accueil et notamment une température corporelle supérieure à 37,8°C.
- Dans l'attente de la venue du parent, l'enfant sera isolé des autres.

Lu et approuvé le/...../.....
Signature des parents